

RISQUE FORTE CHALEUR

LA SUPPRESSION DE LA MERIDIENNE

ACTEE SUR AOUT

Une journée est « inhabituellement chaude » quand la température ambiante à l'ombre dépasse 30 °c.

Depuis le début de l'année, les représentants du personnel CFDT du CHSCT de l'établissement ont alerté la direction de LA POSTE sur la nécessité d'élaborer un plan de prévention qui prenne en compte l'augmentation de l'intensité et de la longueur des périodes de températures caniculaires.

Nous avons insisté sur les contraintes climatiques que fait peser sur les agents les horaires de travail induits par une organisation du travail avec pause méridienne de 45 mns entre les 2 vacations.

C'est pourquoi nous avons revendiqué une modification de l'organisation du travail sur la période estivale en supprimant la pause méridienne tout l'été.

L'employeur avait refusé argumentant que la pause méridienne était recommandée par les experts en santé de la Poste y compris en période de canicule.

Suite aux épisodes caniculaires de juillet la CFDT est revenue à la charge.

Après un gros investissement du syndicat décision a été prise par la Poste de supprimer la pause méridienne sur Aout.

Engagement a ainsi été pris par la Poste

« Neutralisation de la pause méridienne pour les agents de Saint Priest jusqu'au samedi 27/08/22.

Horaires de prise de service en fonction de nos capacités de traitement sur atelier de préparation :

- UD : prise de service 8h / fin de service 15h
- Ilot : prise de service 9h / fin de service 16h

Pause de 20 minutes pour se restaurer, prise obligatoirement entre les parties matin et après-midi. »

QUEL SYNDICALISME SOUHAITEZ-VOUS ?

COMMENT CA, VOUS
VOULEZ NÉGOCIER ...

VOUS POUVEZ PAS
BRASSER DE L'AIR
AVEC LES AUTRES ?

